

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'AVIGNON  
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi, 5 décembre 2022 à l'hôtel de ville du même endroit, à 20h.

Cette séance du conseil est sous la présidence de la mairesse, Rachel Dugas.

Sont présents les conseillers(ères) :

Geneviève Labillois	conseillère poste #1
Vanaly Leblanc	conseillère poste #2
Rémi Caissy	conseiller poste #3
Steven Olscamp	conseiller poste #4
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Daniel Bujold, est présent.

309-12-2022 **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, Rachel Dugas, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 20h et souhaite la bienvenue à tous.

310-12-2022 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse, Rachel Dugas, fait la lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 décembre 2022, qui se lit comme suit :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur 2021
4. Période de question pour le public
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

311-12-2022 **3. CONSTATATION DU QUORUM**

La mairesse, Rachel Dugas, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

312-12-2022 **4. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2021**

Monsieur Claude Bernard, auditeur indépendant de la firme ABCA, fait la présentation du rapport financier de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021. M. Claude Bernard dépose également, tel que le prévoit la Loi, son rapport d'auditeur.

313-12-2022 **5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse, Rachel Dugas, déclare la séance close.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 20h20.

---

*Rachel Dugas,  
Mairesse*

---

*Daniel Bujold,  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim*

*Je, Rachel Dugas, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*